**Canada**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

À une séance générale du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 4 ième jour du mois de novembre deux mille-vingt-quatre, à laquelle séance sont présents :

Sont présents(es) les conseillers (ères)

Siège #3 M. Rémy Gaudreault, Conseiller

Siège #4 M. Conrad Guay, Conseiller

Siège #5 Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère

Siège #6 Monsieur Gratien Aubé, Conseiller

Sont absents (es), les conseillers (ères)

Siège #2 Madame Danye Simard, Conseillère

Siège #1 Vacant

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alexandre Girard

La personne qui préside la séance, soit M. Alexandre Girard informe le conseil qu’à moins qu’il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi,

Monsieur Eric Thivierge, directeur général adjoint, greffier-trésorier adjoint, assiste également à cette séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte.

Alexandre Girard, Maire, invite l’assemblée à un moment de réflexion.

**1 –MOMENTS DE RÉFLEXION**

Alexandre Girard, Maire invite l’assemblée à un moment de réflexion.

**2 - CONSTATATION DU QUORUM**

Le Maire constate la présence de quatre (4) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

**ORDRE DU JOUR**

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l’ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 7 octobre et les réunions extraordinaires du 7 octobre 2024 et du 28 octobre 2024;
5. Travaux du fosset prêt du 98 Rang des Lacs;
6. Achat de la flèche pour signalisation;
7. Achat du réservoir d’eau;
8. Achat du radar pédagogique;
9. Achat d’une Faucheuse déporté;
10. Achat d’un rouleau d’asphalte;
11. Achat d’une remorque plateforme;
12. Achat d’un pneu de secours pour la nouvelle remorque;
13. Acceptation des dépenses dans le cadre du programme d’aide à la voire locale-volet entretien année 2024 (dossier no. HTK28732) 157 656$;
14. Acceptation des dépenses dans le cadre du programme d’aide à la voirie locale- volet projets particuliers d’amélioration (dossier no. CUF89649-15025 (3)-20240426-012 ) pour un montant maximale de 35 000$ échelonnée sur trois années budgétaires;
15. Dépôt des intérêts pécuniaires des élus municipaux;
16. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #2024-08 sur la régie interne des séances du conseil pour remplacer le règlement #228-53;
17. Association des personnes handicapées de Charlevoix inc demande une aide financière pour la fête de Noël le 7 décembre 2024;
18. Renouvellement du service forfaitaire de consultations juridiques de la firme Morency société d’avocats pour l’année 2025;
19. Demande d’aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires;
20. Achat de pneus pour le camion GMC Sierra 1500 2011, la pose et l’installation incluse;
21. Demande à la ministre des affaires municipales, mme andrée Laforest, pour ne pas refaire un recommencement de processus électorale en vertu de l’article 45 de la LERM;
22. Autorisation des achats pour la Fête de Noël pour les enfants;
23. Autorisation des achats pour le souper de Noël 2024 pour employés et élus;
24. Dépôt du bilan du camp de jour secteur des Montagnes 2024;
25. Contrat pour la surveillance de la patinoire pour l’hiver 2024-2025;
26. Offre de service pour le Servies d’experts-conseils en amiante;
27. Adoption d’une directive particulière relative à l’utilisation d’une autre langue que la langue officielle;
28. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #2024-09 pour remplacer le règlement # 228-91 de gestion contractuelle;
29. Varia;
30. Comptes à ratifier octobre 2024;
31. Comptes à payer octobre 2024;
32. Salaires du mois octobre 2024;
33. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
34. Période de questions allouée aux contribuables;
35. Levée de l’assemblée.

**3 - LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION 2024-11-5475

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D’adopter l’ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l’item « Varia » ouvert jusqu’à l’item suivant.

**4 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÈGULIÈRE DU 7 OCTOBRE 2024 ET LES RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES DU 07 OCOTBRE 2024 ET DU 28 OCTOBRE 2024**

RÉSOLUTION 2024-11-5476

ATTENDU QU’une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 octobre 2024 ainsi que les séances extraordinaires tenues le 07 octobre 2024 et le 28 octobre 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d’en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d’en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 ainsi que les séances extraordinaires tenues le 07 octobre 2024 et le 28 octobre 2024, tel qu’il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**5- TRAVAUX DU FOSSET PRÈS DU 98 RANG DES LACS**

RÉSOLUTION 2024-11-5477

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire effectuer les travaux de fosset près du 98 rang des Lacs par l’entrepreneur Excavation LML au montant de 1420$ plus taxes.

Le paiement de ces travaux sera pris en charge dans le cadre du programme d’aide à la voirie locale-volet entretien année 2024 (dossier no. HTK28732).

**6 –ACHAT DE LA FLÈCHE DE SIGNALISATION**

RÉSOLUTION 2024-11-5478

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Effectuer l’achat d’une flèche de signalisation chez Napa pièces d’auto La Malbaie pour le camion GMC Sierra 2011 au montant de 1 397.96$ plus les taxes applicables. Le paiement de cet achat sera pris en charge dans le cadre du programme d’aide à la voirie locale-volet entretien année 2024 (dossier no. HTK28732).

**7-ACHAT D’UN NOUVEAU RÉSERVOIR D’EAU**

RÉSOLUTION 2024-11-5479

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’effectuer l’acquisition d’un réservoir d’eau auprès de la Cie Garage Guy Gauthier au montant de 2 258$ plus les taxes applicables. Le paiement de cet achat sera pris en charge dans le cadre du programme d’aide à la voirie locale-volet entretien année 2024 (dossier no. HTK28732).

**8 –ACHAT D’UN RADAR PÉDAGOGIQUE**

RÉSOLUTION 2024-11-5480

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’effectuer l’acquisition d’un radar pédagogique auprès de la Cie Traffic Logix Corporation au montant de 3 953$ plus les taxes applicables. Le paiement de cet achat sera pris en charge dans le cadre du programme d’aide à la voirie locale-volet entretien année 2024 (dossier no. HTK28732).

**9- ACHAT D’UNE FAUCHEUSE 72’’ DÉPORTÉ AVEC MARTEAU MODÈLE AGF 180**

RÉSOLUTION 2024-11-5481

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’effectuer l’achat d’une faucheuse 72 pouces auprès de la compagnie Marc Deschênes 2000 au montant de 6995$ plus taxes applicables. Le paiement de cet achat sera pris en charge dans le cadre du programme d’aide à la voirie locale-volet entretien année 2024 (dossier no. HTK28732).

**10- ACHAT D’UN ROULEAU COMPACTEUR 2011 USAGÉ MODÈLE BOMAG BW900-50**

RÉSOLUTION 2024-11-5482

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’effectuer l’achat auprès de la compagnie DA-RE-L EXCA VATION INC au montant de 12 000$ plus taxes applicables.

Le paiement de cet achat sera pris en charge dans le cadre du programme d’aide à la voirie locale-volet entretien année 2024 (dossier no. HTK28732).

Et d’autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à faire le transfert du rouleau compacteur 2011 modèle BOMAG BW900-50 auprès de la Société de l’assurance automobile (SAAQ).

**11-ACHAT D’UNE REMORQUE PLATEFORME**

RÉSOLUTION 2024-11-5483

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’effectuer l’achat d’une remorque plateforme auprès de Caravan Charlevoix au montant de 9395.00$ plus taxes applicables.

Le paiement de cet achat sera pris en charge dans le cadre du programme d’aide à la voirie locale-volet entretien année 2024 (dossier no. HTK28732).

**12-ACHAT D’UN PNEU DE SECOURS POUR LA NOUVELLE REMORQUE**

RÉSOLUTION 2024-11-5484

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’effectuer l’achat d’un pneu de secours pour la nouvelle remorque au Garage A Coté au montant de 250$ plus taxes applicables.

**13-ACCEPTATION DES DÉPENSES DANS LA CADRE DU PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET ENTRETIEN ANNÉE 2024 (157 656$)**

RÉSOLUTION 2024-11-5485

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’accepter les dépenses effectuées avec le programme d’aide à la voirie locale (PAVL), volet entretien des routes locales no. 2024- dossier NO. HTK28732 no de fournisseur : 67769 pour un montant de 157 656$.

**14- ACCEPTATION DES DÉPENSES DANS LA CADRE DU PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET PROJETS PARTICULIERS D’AMÉLIORATION ANNÉE 2024 (35 000$) ÉCHELONNÉE SUR TROIS ANNÉES BUDGÉTAIRES.**

RÉSOLUTION 2024-11-5486

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PVA) et s’engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l’acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu’il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l’aide tel qu’il apparaît à la lettre d’annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que le Conseil municipal de Notre-Dame-des-Monts approuve les dépenses avec le programme d’aide à la voirie locale (PAVL), volet projets particuliers d’amélioration no. 2024- dossier no. CUF89649-15025 (3) -20240426-012) un montant de 35 000$ relatives aux travaux d’amélioration à réaliser et frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée.

**15- DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

RÉSOLUTION 2024-11-5487

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire le dépôt des intérêts pécuniaires du maire M. Alexandre Girard, des conseillers et des conseillères Mme Danye Simard, Mme Marie-Paule Boudreault, M. Rémy Gaudreault, M. Conrad Guay et M. Gratien Aubé.

**16- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-08 AYANT POUR OBJET DE REMPLACER LE RÈGLEMENT #228-53 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL**

RÉSOLUTION 2024-11-5488

La conseillère Marie-Paule Boudreault donne avis de motion et fait dépôt du projet de règlement numéro 2024-08 ayant pour objet de remplacer le règlement #228-53 sur la régie interne des séances du conseil.

**17- ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉS DE CHARVELOIX INC DEMANDE UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE DE NOËL**

RÉSOLUTION 2024-11-5489

CONSIDÉRANT une demande reçue le 10 octobre dernier de l’Association des personnes handicapées de Charlevoix inc;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de demander une contribution financière pour souligner le temps des fêtes (fête de Noël) pour leurs membres actifs et bienfaiteurs;

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’accorder une contribution financière de 25$ pour la fête de Noël.

**18- RENOUVELLEMENT DES SERVICES FORFAITAIRES DE CONSULTATION JURIDIQUES DE LA FIRME MORENCY SOCIÉTÉ D’AVOCATS**

RÉSOLUTION 2024-11-5490

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De renouveler les services forfaitaires de consultations juridiques de la firme Morency société d’avocats pour 2025 au montant de 775$ plus les taxes applicables et déboursé (des frais technologiques de 6.5% seront ajoutés à la facturation à titre de déboursé et le cas échéant, tout frais de déplacement sera également ajouté à la facturation.

Ce forfait comprend toute opinion en droit municipal donnée verbalement pour le bénéfice de la Municipalité. Ainsi, ce forfait est l’occasion pour la Municipalité de bénéficier d’un service de consultation de première ligne lui permettant de trouver réponse à différents questionnements, sans pour autant de voir chaque fois engager des honoraires professionnels importants pour ce faire;

En plus des services de consultation juridiques ponctuels précités, ce service forfaitaire comprend la révision des procès-verbaux rédigé relativement aux séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal;

À partir du moment où votre consultation demande un déplacement, l’analyse pointue de documents, des vérifications légales avancées, la rédaction d’un écrit (autre qu’un bref courriel), etc., la facturation sera alors effectuée à taux horaire;

Lorsqu’un dossier spécifique est ouvert (exemples : demande en justice, avis juridique écrit, expropriation, modification réglementaire, etc.) la facturation sera également effectuée à taux horaire;

Les taux horaires des avocats, notaires, techniciens juridiques et stagiaires de notre étude varient en fonction de l’expérience de la personne concernée et du domaine d’expertise visé. À titre indicatif, le taux horaire du soussigné est de 250$ en 2024;

Facturation du service forfaitaire en décembre de chaque année.

**19- DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POPMPIERS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES**

RÉSOLUTION 2024-11-5491

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d’un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d’assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s’inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d’équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d’urgence;

**Attendu qu’**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu’il a été reconduit en 2019;

**Attendu que** ce Programmea pour objectif principal d’apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d’un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d’urgence;

**Attendu que** ce Programme vise également à favoriser l’acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Notre-Dame-des-Monts désire bénéficier de l’aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Notre-Dame-des-Monts prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d’urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l’intermédiaire de la MRC de Charlevoix-Est en conformité avec l’article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De présenter une demande d’aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Charlevoix-Est;

**20-ACHAT DE PNEUS D’HIVERS POUR LE CAMION GMC SIERRA 1500 2011**

RÉSOLUTION 2024-11-5492

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l’achat de pneus au montant de 1078.46$ taxes incluses chez le garage A. Côté.

**21-DEMANDE À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, MME ANDRÉE LAFOREST, SON INTERVENTION AFIN DE NE PAS REFAIRE UN RECOMMENCEMENT DE PROCESSUS ÉLECTORALE EN VERTU DE L’ARTICLE 45 DE LA LERM**

RÉSOLUTION 2024-11-5493

CONSIDÉRANT QUE depuis l’élection générale de novembre 2021 nous avons fait 5 processus électorales;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller au siège #1 a donné sa lettre de démission le 19 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE nous avons procéder à un processus électoral;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle où aucun candidat ne s’est présenté à la clôture de la période de déclaration de candidature le 8 octobre 2024, le Conseil sollicite votre intervention en vertu de l’article 45 de LERM;

CONSIDÉRANT qu’il nous reste moins qu’un an du mandat;

Considérant que le conseil a adopté le règlement #2024-07 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal pour la prochaine élection générale en 2025 parce qu’on a de la difficulté à combler les postes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Qu’en vertu de l’article 45 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), le Conseil sollicite respectueusement votre intervention afin de ne pas procéder à un recommencement du processus électorale.

**22- AUTORISATION DES ACHATS POUR LA FÊTE DE NOËL POUR LES ENFANTS**

RÉSOLUTION 2024-11-5494

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

De faire une fête de Noël pour les enfants le 22 décembre 2024 et autoriser les achats pour la fête de Noël pour les enfants pour un montant de 500$ maximum.

**23- AUTORISATION DES ACHATS POUR LE SOUPER DE NOËL 2024 POUR LES EMPLOYÉS ET ÉLUS**

RÉSOLUTION 2024-11-5495

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’autoriser madame Marcelle Pedneault Directrice greffière-trésorière à effectuer tous les achats pour le bon déroulement du souper de Noël.

**24- DÉPÔT DU BILAN DU CAMP DE JOUR SECTEUR DES MONTAGNES 2024**

RÉSOLUTION 2024-11-5496

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De déposer le bilan du camp de jour secteur des Montagnes 2024.

**25- DONNER LE CONTRAT POUR LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE POUR LA SAISON 2024-2025**

RÉSOLUTION 2024-11-5497

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’accorder un contrat à Hugo Duchesne pour la patinoire pour un montant de 50$ par jour jusqu’à un montant maximum de 350$ par semaine.

**26- ACCEPTATION DE L’OFFRE DE SERVICE DU GROUPE GESFOR SUR LE SERVICES D’EXPERTS-CONSEILS EN AMIANTE MANDATÉ PAR LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

RÉSOLUTION 2024-11-5498

CONSIDÉRANT QUE au Québec la gestion des matériaux contenant de l’amiante est encadrée par la Loi sur la santé et sécurité du travail, le règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) et le code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC). Les exigences propres à l’amiante apparaissent plus précisément dans la section IX.I du RSST (article 69.1 à 69.17) et dans l’article 3.23 du CSTC. Concernant la gestion de l’amiante, le RSST exige l’implantation d’un registre, qui doit être mis à jour tous les deux ans pour les flocages et les calorifuges accessibles, ainsi que la vérification de tous les matériaux susceptibles de contenir de l’amiante avant tous les travaux pouvant générer de la poussière;

CONSIDÉRANT QUE l’offre de service consiste en la caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l’amiante en prélevant des échantillons de ceux susceptibles d’en contenir à des fins d’analyse ainsi qu’à établir une procédure à suivre pour la gestion. Dans les bâtiments suivants ;

* Hôtel de Ville 15, rue Principale
* Station de pompage 22, rue de l'Horizon
* Chalet des loisirs 11, rue Principale
* Garage 98, rue Notre-Dame,
* Dépanneur Marché des Montagnes 24, rue Principale,
* Abri des réservoirs d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE le coût de l’offre de service s’élevant à 12 355.00$ taxes en sus, est approximatif puisqu’il peut varier selon le nombre total de phase et d’échantillons analysée du nombre estimé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseille Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-Des-Monts accepte l’offre de service proposé par Le Groupe Gesfor qui est mandaté par la MRC de Charlevoix-Est.

**27- ADOPTION D’UNE DIRECTIVE PARTICULIÈRE RELATIVE À L’UTILISATION D’UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE**

RÉSOLUTION 2024-11-5499

CONSIDÉRANT la sanction, le 1er juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

CONSIDÉRANT que la Charte édicte un devoir d’exemplarité pour l’Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu’ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

CONSIDÉRANT que la Politique linguistique de l’État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s’applique aux organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur la langue de l’Administration* (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d’exemplarité de l’Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l’Administration quant à l’utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

CONSIDÉRANT que, conformément à l’article 29.15 de la Charte, un organisme de l’Administration auquel s’applique la Politique linguistique de l’État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d’application et la réviser au moins tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT l’obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter la « *Directive relative à l’utilisation d’une autre langue que la langue officielle de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts* » jointe en Annexe A (ci-après la « Directive »);

Que la Directive de la municipalité Notre-Dame-des-Monts remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1er juin 2023;

Que cette Directive sera :

* Transmise au ministre de la Langue française;
* Publiée sur le site Internet de la municipalité;
* Diffusée au personnel de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts
* Révisée au moins tous les cinq ans.

**28-AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #2024-09 POUR REMPLACER LE RÈGLEMENT #228-91 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

RÉSOLUTION 2024-11-5500

Le conseiller Conrad Guay donne avis de motion et dépose le projet de règlement #2024-09 pour remplacer le règlement #228-91 de gestion contractuelle.

**29- VARIA (A) ACHAT DU LOGICIEL MUNYS**

RÉSOLUTION 2024-11-5501

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’effectuer l’achat auprès de l’ADMQ au coût annuel de 325.00$ plus taxes et d’une clef d’activation unique pour chaque personne au coût de 405$ plus taxes applicables

**29- VARIA (B) DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉPART À LA RETRAITE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

RÉSOLUTION 2024-11-5502

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire le dépôt de la lettre de départ à la retraite de la directrice générale Mme Marcelle Pedneault.

**30– COMPTES À RATIFIER D’OCTOBRE 2024**

RÉSOLUTION 2024-11-5503

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d’administration : 35 290.94$

Eau potable

TOTAL 35 290.94$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

**31– COMPTES À PAYER D’OCTOBRE 2024**

RÉSOLUTION 2024-11-5504

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l’analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d’octobre 2024 :

Fonds d’administration : 112 103.56$

Eau potable : 1 132.17$

TOTAL : 113 235.73$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d’octobre 2024 au montant de 113 235.73$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 113 235.73$ ;

QUE cette liste remplit l’obligation de l’article 7.3 du règlement numéro 225-08.

**32– SALAIRES DU MOIS D’OCTOBRE 2024**

RÉSOLUTION 2024-11-5505

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d’octobre 2024 au montant de ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gratin Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois d’octobre 2024 au montant de 28 337.25$

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

**33 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

**34– PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES**

**35– LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

RÉSOLUTION 2024-11-5506

IL EST PROPOSÉ par le conseille Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19h37.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Alexandre Girard

Maire

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Éric Thivierge,

d.g adjoint et greffier-trésorier adjoint

Le présent procès-verbal est sujet, conformément aux dispositions de l’article 201 du code municipal du Québec, à l’approbation prévue à la séance du conseil municipal du 2 décembre 2024

En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto. Le maire déclare de plus que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement par ce dernier au sens des dispositions de l’article 142 alinéa 2 du code municipal du Québec.